

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 25 septembre 2025DCM N° 25-09-25-10**Objet : Attribution de subventions au titre de l'égalité femmes/hommes.**

La Ville de Metz souhaitant soutenir les acteurs de terrain œuvrant en faveur des Droits des Femmes, il est ici proposé d'attribuer un total de 8 500 € de subventions à deux associations messines se mobilisant sur le sujet, en complément de leurs actions habituelles.

Le soutien à Unis-cité s'inscrit dans la dynamique de protection des femmes dans la sphère privée comme publique. L'association, dont l'objet est d'animer et de développer des programmes de service civique pour les jeunes, s'associe au déploiement des dispositifs The Sorority et Demandez Angela. Le projet "Égalité des genres" vise à sensibiliser les jeunes et le grand public à l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences qui leur sont faites, au sein des écoles et des associations messines. En abordant la question du consentement et en déconstruisant les normes sociales, ce projet contribuera de manière déterminante à la prévention de ces violences et favorisera une meilleure cohésion sociale. Il pourra ainsi bénéficier de la dynamique et des ressources locales (formation des structures expertes) pour constituer une véritable équipe de jeunes ambassadeurs de l'égalité des genres et donc du dispositif Demandez Angela, auprès des établissements recevant du public, notamment les bars, restaurants, hôtels, supermarchés et commerces. Leurs actions viennent en complément de celles des professionnels.

Le soutien à APF France Handicap intervient pour la seconde fois en faveur de son Festival Humour et Handicap qui constitue un événement culturel à la fois engagé, festif et accessible à tous, mettant le rire au service de l'inclusion. Structuré en deux temps, il propose en journée un spectacle dédié aux enfants et, le soir, une représentation ouverte à tous les publics. Cet événement vise à remettre en question les préjugés, à élargir les perspectives et à réunir différents publics autour de valeurs partagées : bienveillance, égalité et vivre-ensemble. L'association a décidé de mettre en avant une artiste féminine en situation de handicap qui viendra clôturer cette journée du 28 novembre 2025 à la suite d'échanges après le spectacle sur la double discrimination subie par les femmes en situation de handicap.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions formulées auprès de la Ville de Metz par les associations messines,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés, au regard de la politique de la Municipalité en faveur de l'Egalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les violences faites aux femmes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** 8 500 € pour le financement des actions suivantes pour l'Egalité Femmes/Hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes :
 - Unis-cité 5 000€
 - APF France Handicap 3 500€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions